

CHARTRE DE LA COMPAGNIE DITE: NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY.

STATUTS DE LA LOUISIANE... Article I. La Compagnie d'Orléans... Article II. Le domicile de ladite corporation sera la ville de la Nouvelle-Orléans...

Article III. Les obligations de ladite corporation sont fondées sur les actions de ladite corporation... Article IV. Le stock de la dite corporation sera divisé en actions de dix dollars...

Article V. Les actions de ladite corporation seront transférées... Article VI. Les actions de ladite corporation seront transférées...

Article VII. Les actions de ladite corporation seront transférées... Article VIII. Les actions de ladite corporation seront transférées...

Article IX. Les actions de ladite corporation seront transférées... Article X. Les actions de ladite corporation seront transférées...

Article XI. Les actions de ladite corporation seront transférées... Article XII. Les actions de ladite corporation seront transférées...

CHARTRE DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

STATUTS DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE... Article I. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences... Article II. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences...

Article III. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences... Article IV. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences...

Article V. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences... Article VI. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences...

Article VII. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences... Article VIII. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences...

Article IX. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences... Article X. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences...

Article XI. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences... Article XII. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences...

CHARTRE DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

STATUTS DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE... Article I. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences... Article II. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences...

Article III. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences... Article IV. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences...

Article V. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences... Article VI. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences...

Article VII. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences... Article VIII. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences...

Article IX. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences... Article X. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences...

Article XI. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences... Article XII. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences...

CHARTRE DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

STATUTS DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE... Article I. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences... Article II. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences...

Article III. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences... Article IV. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences...

Article V. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences... Article VI. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences...

Article VII. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences... Article VIII. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences...

Article IX. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences... Article X. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences...

Article XI. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences... Article XII. Le Conseil de Directeurs aura le pouvoir d'établir des agences...

VAPEURS. CHEMINS DE FER. SOUTHERN PACIFIC. Chemin de fer et vapeur. Texas, California, New York, Havane.

NEW YORK CINCINNATI ST LOUIS MOBILE NEW ORLEANS THROUGH SLEEPING CARS All Meals in DINING CARS TICKET OFFICE 211 ST. CHARLES ST.

LOUISVILLE & NASHVILLE. Excellent Service pour LOUISVILLE ET CINCINNATI. Le trajet le plus satisfaisant à tous les lieux de Plaisance de l'Été.

Yazoo & Mississippi Valley. Départ (Quotidien) Arrivée (Quotidien) No 1 Express de Memphis No 21

ATLANTA AND NEW ORLEANS (SHORT LINE). The Western Railway of Alabama. Le ligne direct entre la Nouvelle-Orléans et Atlanta.

BUREAU DES TICKETS ST-CHARLES ET MOBILE. JOHN A. SCOTT, Assistant Gen. Agt. Pass. & A. McCOUGALL, P. A. Nouvelle-Orléans.

Versailles; soyez paisible, ne doutez aucune indiscrétion, personne ne se doutera de rien. —Merci, dit la jeune femme d'une voix altérée.

—Marianne... Marianne, tu dois être satisfaite, murmura Adalbert dans le silence de sa chambre où il errait pareil à un faveur en cage. Ce qu'étaient ses mains est mandit. Tu as touché à Richard de Monestrangé et ce ne sont que ruines... il a perdu son amour, son père... il est ingénuissime... Peut-être est-il allé mourir loin des deux malheureuses qui restent, n'osant pas leur indiquer ce surcroît de tortures... Ah! Marianne, toi aussi, sois maudite! Vers quel abîme m'as-tu poussé? La plus coupable, c'est toi! Puisse-tu, un jour être frappée et endurer ce que j'endure. Comment recouvrer la paix? Qui me rendra le calme? qui me donnera l'oubli? Sans cesse surgiront devant moi mes victimes avec leurs yeux rongés, leurs visages désoyés... Rien! non Dieu! rien ne peut effacer le passé... Tandis qu'ils abandonnaient aux affres du remords, Marie-Thérèse comptait les minutes. Elle avait par Jeanne ce M. Martin était rentré, et s'attendait d'un moment à l'autre à le voir paraître, mais non. —Il n'est pas sans doute, se dit la jeune femme, il attend que j'envoie chercher. Tant pis, je veux savoir... A continuer.

Feuilleton DE L'ABEILLE DE LA N. O. Le Roman d'une Honnête Femme. Par CHARLES MEROUVEL. Déjà Jean Villedieu s'était précipité au devant des nouvelles venues. Il éprouvait une violente sensation de joie. Une heureuse surprise lui avait été ménagée. Dans la voiture, il venait d'apercevoir, auprès de Jeanne, son amie Renée, toute rayonnante de joie et lui l'aidait à descendre en lui disant: —Venez ici! —Mais oui, monsieur. —Et on ne m'avait pas prévenu! La baronne objecta: —Vous y comptiez bien un peu, soyez sincère. —Je l'espère, c'est vrai, mais rien ne vaut une certitude. La mère Marianne ne quittait pas sa petite Andrieu d'un pas, tandis que le baron glissait quelques paroles à l'oreille de sa femme. —Il est là, repentant, sincère, j'en ai la conviction. Et il ajoutait: —Quelle que soient les égarments d'un cœur et des passions les plus féroces, on se souvient toujours des leçons de sa jeunesse. Cette jeune blonde, au regard plein de douceur, c'était la jeune femme à laquelle il avait fait verser tant de larmes, qu'il avait plongée dans un deuil mortel, qu'il avait dénoncée à une existence de douleur et de misère sur un mirage du hasard de l'avenir protégée. Cette enfant à l'angélique sou-

rrire, c'était la fille de cet André de Brévanne qu'il avait fait assassiner. —Etait-ce possible? —Avait-il en effet commis tant d'atrocités? —Non, n'est-ce pas? —C'était un rêve épouvantable et il allait s'éveiller et en reconnaître le néant. Et la duchesse, sa tante, qui l'avait aimé comme un fils! —Etait-il vrai que dans une nuit de folie furieuse il eût osé porter la main sur elle, hâter sa fin? —Il fut agité d'un tremblement soudain. Toutes ses victimes lui apparaurent dans une sorte d'hallucination, les mortes et les vivantes! Il lui sembla que toutes étendaient vers lui leurs doigts vengeurs et le désignaient à l'indignation publique. Il n'y avait pas jusqu'au lieu où se trouvait qui ne lui produisit une impression bizarre. Cette salle gothique, meublée de bahuts de chêne, de chaises au dossier élevé, de grandes tables à pieds tors, aux volutes à nervures de pierre comme celles des églises ou des vieilles tours féodales, donnait à la réalité les apparences du songe. Et par les fenêtres, le panorama grandiose de montagnes, de vallées et de forêts, de glaciers même, qui s'étendaient à l'infini, avec le monastère perdu dans un océan de verdure et dont le clo-

cher dominait les fatéales noires des alentours, lui causait une sensation de paix et de repos au milieu des solitudes sans fin. Alors il prit une résolution, la seule qui lui parût possible et qui fût véritablement l'expiation de son passé. Et dès lors son visage s'éclaira d'une sorte d'ardeur de renouveau et de sacrifice. Il se dit qu'il allait quitter ce pays, mais pour y revenir quelques jours plus tard. An même instant la porte se rouvrit. Le baron de Restaud entra. —Monsieur de Rouvres, dit-il, voici Jeanne Verrier et sa fille. J'ai appris à la mère ce que vous êtes venu faire ici. Elle est très touchée de votre démarche... Elle aussi elle vous accorde le pardon pour elle et pour son enfant. Je ne suis pas, Jeanne! La jeune femme s'éclaira, mais en fondant en larmes. Cette scène ornelle ravivait ses souvenirs. Dans un trait de lumière, elle revoyait tout le passé, le drame de Fontaine aux-Bois, les adieux d'André, sa séparation; elle entendait les deux coups de feu qui l'avaient tué, ses dernières plaintes, et elle souffrait de toutes les angousses qu'elle avait endurées dans cette nuit funèbre. Le comte mit un genou en terre et murmura: —Je vous supplie de pronon-